

**EXTRAIT du registre des Arrêtés du Maire  
du 11 décembre 2025**

**ARRÊTÉ**

**Portant réglementation sur la circulation et  
le stationnement rue des fossés**

**Le Maire de la Commune d'ÉPINEUIL,**

VU les articles L 2212-1 et suivants, ainsi que l'article L.2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs généraux du maire en matière de police municipale ;

VU la demande formulée le 9 décembre 2025 par la menuiserie Simon située 41 rue du pont 89700 Tonnerre concernant une demande de stationnement dans la rue des fossés pour la pose de volets rue des fossés à EPINEUIL.

**ARRÊTE :**

**Article 1 – Les 11 et 12 décembre 2025 de 8h00 à 11h30, la circulation et le stationnement seront perturbés rue des fossés jusqu'à l'intersection de la rue de Quincy**

**Article 2 – Le présent arrêté sera affiché par la menuiserie Simon et par l'agent communal.**

**Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon la loi en vigueur.**  
Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint d'Épineuil ou son délégué est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 – Ampliation du présent arrêté sera transmise à La Sous-Préfecture d'AVALLON, Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de Tonnerre, Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint d'Épineuil ainsi qu'à son délégué, la menuiserie Simon**

**Le Maire**

**Françoise SAVIE EUSTACHE**

